

pourvoi du Ministre des travaux publics à fin d'annulation, dans l'intérêt de la loi, d'un arrêté du conseil de préfecture du département du Nord (élection du s<sup>r</sup> LAURETTE comme délégué à la sécurité des ouvriers mineurs de la circonscription de la fosse RENARD n° 1, des mines d'ANZIN); X, 276.

ARRÊT du Conseil d'État, du 31 juillet 1891, annulant un arrêté du conseil de préfecture du département du Gard (annulation de l'élection des

s<sup>rs</sup> SOUCHON et PONTHER, comme délégués à la sécurité des ouvriers mineurs de la deuxième circonscription des mines de MOLIÈRES); X, 277.

ARRÊT du Conseil d'État, du 24 novembre 1891, rejetant une requête à fin d'annulation d'un arrêté du conseil de préfecture du département de l'Aveyron (élection des s<sup>rs</sup> RIGALDI et TOURoux, comme délégués à la sécurité des ouvriers mineurs de la circonscription de CAMPAGNAC); X, 418.

### QUATORZIÈME SECTION

#### AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

Avis de la section des travaux publics du Conseil d'État, du 11 novembre 1883, sur des recours contre des arrêtés du préfet de la Loire autorisant l'occupation de terrains à l'intérieur du périmètre de la concession des mines de Roche-la-Molière et Firminy. — Non application de l'article 43 de la loi des 21 avril 1840-27 juillet 1880, en ce qui concerne une occupation pour dérivation de rivières et de ruisseaux (*affaire* THOMAS; consorts DUFOUR); IV, 315.

— 11 novembre 1883. Établissement d'une conduite d'eau salée reliant une mine à un salin, et se trouvant, pour partie, en dehors du périmètre de la conces-

sion; application de l'article 44 de la loi des 21 avril 1840-27 juillet 1880 (conduite d'eau destinée à relier la saline d'Urt à la source salée de Gortigue [Basses-Pyrénées]); IV, 317.

Avis du Conseil d'État, du 17 décembre 1885, sur l'irrecevabilité de la demande d'un légataire universel à l'effet d'être substitué au testateur, demandeur en concession de mines, décédé au cours de l'enquête (*affaire* CURTIL); V, 30.

— 30 mars 1886, relatif à la non abrogation par la loi du 27 juillet 1880 (art. 50) de l'article 7 du décret du 3 janvier 1813; V, 151.

Avis du Conseil d'État, du 22 mars 1888, sur un projet de décret modifiant les articles 6 et 11 du décret du 8 septembre 1856 sur les eaux minérales; VII, 161.

Avis du Conseil d'État, du 16 décembre 1891, relatif aux demandes en concession de gîtes de phosphates de chaux (Il appartient au Ministre de n'y pas donner suite); X, 420.

### QUINZIÈME SECTION

#### ARRÊT DU TRIBUNAL DES CONFLITS

ARRÊT DU TRIBUNAL DES CONFLITS (affaire COSTE, CLAVELET C<sup>ie</sup> ET SOCIÉTÉ DES MINES DE RIVE-DE-GIER contre COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DE P.-L.-M.); III, 327.

### SEIZIÈME SECTION

#### ARRÊTS DE LA COUR DE CASSATION

ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION, du 21 avril 1823 (*chambre civile*). Mines; ouverture de puits à moins de 100 mètres d'habitations (*affaire* DUBOUCHET ET MASSADIER contre CROZIER ET C<sup>ie</sup> [COMPAGNIE DE ROCHE-LA-MOLIÈRE ET FIRMINY]); III, 207.

— 23 janvier 1827 (*chambre des requêtes*). Mines; ouverture de puits à moins de 100 mètres d'habitations (*affaire* V<sup>o</sup> MOREAU contre POULET ET BERTHAULD); III, 210.

ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION, du 1<sup>er</sup> août 1843 (*chambre civile*). Recherches de mines; ouverture de travaux à moins de 100 mètres d'habitations (*affaire* DECOSTER contre DANCOISNE); III, 217.

— 10 novembre 1845 (*chambre des requêtes*). Caractère de divisibilité, à l'égard des créanciers, des redevances tréfoncières (*affaire* BEAUJELIN ET CONSORTS contre VERLOCHÈRE ET C<sup>ie</sup>); V, 219.